

En pères et contre tout

Gay et papa. Longtemps, l'équation était impensable. Aujourd'hui, de plus en plus d'hommes assument non seulement leur homosexualité mais aussi leur désir d'enfant. Que la coparentalité, l'adoption ou la gestation pour autrui leur permettent de réaliser.

TEXTE TAINA TERVONEN PHOTO ZABOU CARRIÈRE

Pyjama rouge et bouclettes rousses, Lucie trotte dans le salon. C'est l'heure d'aller se coucher. Une bise à son papa Mathieu, occupé dans la cuisine, et la petite fille de 2 ans grimpe dans les bras de son papa Patricio pour le câlin du soir. « Quand elle marche dans la rue avec l'un de nous deux, elle demande toujours "où est papa?" en parlant de celui qui n'est pas là, explique Patricio en riant. Nous, on sait ce qu'elle veut dire, mais pour les autres, ça doit faire bizarre. »

Comme de plus en plus de gays, Patricio et Mathieu ont voulu devenir pères ensemble et élever un enfant au sein de leur foyer - un enfant issu de leur couple et qui grandit avec deux papas. Si, pendant longtemps, être gay signifiait la fin des rêves de paternité, ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à « décider de ne pas renoncer à leur désir d'enfant », comme le formule Martine Gross, sociologue spécialiste de l'homoparentalité et auteure d'une enquête sur cinquante pères et une vingtaine de pères en devenir. Pour la première fois en France, l'ouvrage interroge la paternité choisie par des homosexuels s'assurant comme tels. « Le désir d'enfant est une question qui se pose à tout le monde, homo ou hétéro. Ensuite, on choisit d'y aller ou pas, de renoncer ou pas. Pour les gays, il y a souvent d'abord une phase

de renoncement. Ce ne sont que les plus jeunes qui se disent d'emblée: "Je suis homo mais j'aurais des enfants." Et même là, il y a toujours ce "mais"! », explique Martine Gross. Elle y voit une question de génération. Mais pas seulement.

En effet, là où pour les femmes - hétéros ou lesbiennes - devenir mère fait partie de leur destin, il n'en est pas de même pour les hommes. « Aux yeux de la société, une lesbienne qui devient mère se réinscrit dans la féminité traditionnelle quand elle devient mère. Mais un homme qui devient père ne devient pas spécialement plus masculin ni plus viril - à moins qu'il ne rentre dans une figure attendue de père traditionnel, autoritaire et distant. Ce qui n'est souvent pas le cas des pères gays, qui souhaitent s'investir dans la vie de leurs enfants. »

S'il est admis qu'une femme peut être mère sans père, un homme ne peut être père sans mère - ne serait-ce que juridiquement -, fait remarquer Gross. « Pour reconnaître son enfant, un homme doit désigner la femme qui a accouché, alors que, pour celle-ci, le simple fait d'accoucher la rend juridiquement mère. » Et c'est sans parler des représentations sociales attribuant d'emblée l'exercice de la parentalité à la femme...

Patricio et Mathieu le sentent bien. Quand ils vont au restaurant >>>

COPARENTALITÉ

Mathieu, papa de Sasha, 2 ans

« Pour moi, devenir parent n'est pas lié à une vie de couple. En même temps, je ne me voyais pas m'occuper d'un enfant seul, et j'avais envie de donner une ou des mamans à mon enfant. La coparentalité était donc un choix qui me convenait. » Pourtant, longtemps, Mathieu, papa solo de Sasha, s'était dit qu'être homo voulait dire ne pas avoir d'enfant. « C'était douloureux. Cela n'est devenu pensable que quand j'ai rencontré des gays déjà parents ou qui souhaitaient le devenir. J'ai d'abord pensé à l'adoption, comme s'il y avait l'idée qu'en tant qu'homo, je ne pouvais pas procréer. » Une fois la décision arrêtée sur la coparentalité, il faut chercher une maman - une recherche qui dure un an et demi, pendant lequel Mathieu rédige une annonce, va aux réunions de l'APGL*, visite des sites de rencontres pour coparents. Il en discute avec une amie proche qui avait évoqué son désir d'enfant, mais renonce vite à l'idée: « Passer d'amis à parents me semblait compliqué. J'avais envie d'une nouvelle rencontre sur la base d'un projet commun de parentalité. » La rencontre avec les mamans de Sasha se fera finalement au détour d'une réunion associative. « C'était une sorte d'évidence. » Le fait qu'elles soient déjà mamans d'une petite fille en coparentalité rassure Mathieu. Les trois parents discutent de leurs histoires familiales, de la garde de l'enfant... mais aussi de religion et de politique avant de commencer les inséminations. Malgré les préparatifs, les mois suivant la naissance sont parfois difficiles pour Mathieu: « C'était délicat de trouver ma place. J'allais voir Sasha chez ses mamans où je n'étais pas chez moi, et je culpabilisais quand j'étais chez moi de ne pas être avec ma fille. Il m'a fallu être patient, peut-être plus qu'un père qui accueille l'enfant au sein de son couple. » Aujourd'hui, Sasha passe environ un tiers du temps chez son papa et deux tiers chez ses mamans. Plus tard, une garde alternée pourrait être envisagée. Une organisation qui convient bien à Mathieu. Au lieu des conflits si souvent redoutés par de futurs parents, il souligne la richesse de la coparentalité: « Il faut beaucoup de dialogue. On est différents, mais il faut pouvoir en parler. J'ai beaucoup appris des mamans de Sasha! »

* Association des parents et futurs parents gays et lesbiens.

« Le désir d'enfant est une question qui se pose à tous, homo ou hétéro. Ensuite, on choisit d'y aller ou pas. » Martine Gross





ADOPTION

Alain et Paolo, papas de Hoan, 3 ans

C'est d'abord Paolo qui en a parlé : et si on avait un enfant ? Pas possible, pour Alain. « Quand tu es homo, tu n'as pas d'enfants. Je m'étais fait une raison. Et puis, on n'avait pas les bonnes conditions de vie pour en accueillir un... » Pourtant, quelques années plus tard, c'est lui qui relance l'idée. Cette fois-ci, c'est Paolo qui hésite : « J'avais eu le temps de faire mon deuil. » Il faudra des discussions entre eux, avec d'autres parents, pour avancer ensemble. C'est Alain qui mènera le projet, rapidement orienté vers l'adoption : « Cela instaurait une égalité entre nous : aucun de nous n'avait de lien génétique avec l'enfant. Et l'idée d'un enfant venu d'ailleurs me plaisait, peut-être parce que je suis moi-même issu de plusieurs cultures. » Demande d'agrément, enquête sociale, entretien psychologique... Paolo suit, même si cette période est difficile à vivre pour ce militant de la visibilité. Alain obtient l'agrément en 2005, mais il faudra encore attendre trois ans avant la rencontre avec Hoan, alors âgé de 5 mois. Le voyage au Vietnam est riche en émotions. « L'attachement s'est fait tout de suite. C'était très fort. On ne se pose plus de questions », relate Paolo. Aujourd'hui, Hoan a 3 ans et va en maternelle. Les deux papas ont organisé leur vie professionnelle de façon à pouvoir passer un maximum de temps avec leur fils. Il est arrivé qu'il leur demande où était sa maman. « On lui répond : "Tu étais dans le ventre d'une dame, elle ne pouvait pas s'occuper de toi, et nous, on savait qu'on était tes parents, alors on est venus te chercher." » Face à l'entourage, Paolo et Alain ont conscience de sortir du lot. « Quand on marche dans la rue, on nous repère vite. Hoan ne nous ressemble pas – et en plus, on lui parle deux langues différentes : le français et l'italien. » Ils sentent la différence avec d'autres papas, hétéros : « On a un rapport plus proche avec l'enfant. C'est probablement parce qu'on s'occupe de tout, y compris des soins traditionnellement dévolus aux mères... qui prennent beaucoup de choses en charge ! »

>>> avec Lucie, on leur demande s'ils seront cinq – puisque, forcément, les épouses vont arriver. Quand ils entrent dans un magasin de vêtements pour enfants, la vendeuse s'extasie devant la bouille de leur fille et lui demande spontanément : « Et ta maman, elle est où ? »

Il serait donc bien plus facile pour une lesbienne de devenir mère que pour un gay de devenir père, affirme Martine Gross : une maman lesbienne rentre dans la norme alors qu'un papa gay les remet en question. Mais aujourd'hui, cela fait moins peur. « Comme pour les lesbiennes, le projet d'enfant est de plus en plus souvent un projet de couple pour les gays, et non plus un désir individuel d'un des partenaires, comme c'était le cas encore il y a quelques années », note la sociologue, également militante depuis vingt ans dans l'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) qu'elle a aussi présidée. Cette évolution se traduit aussi dans les choix d'accès à la parentalité que font les gays. « Aujourd'hui, les hommes se tournent vers la gestation pour autrui – la GPA –, justement parce qu'ils sont dans un projet de couple et ne souhaitent pas inclure de tiers. » La coparentalité – concevoir un enfant avec une femme seule ou un couple

de femmes –, qui auparavant était souvent la seule option envisageable pour les hommes, l'accès à l'adoption restant compliqué et la GPA perçue comme trop transgressive, serait ainsi devenue, petit à petit, un réel choix pour des pères souhaitant donner à leur enfant une ou des mères ou ne voulant pas avoir la garde exclusive de leurs enfants. Cette configuration familiale n'est toutefois pas exempte d'écueils. En effet, et contrairement aux apparences d'une configuration classique avec un père et une mère, la coparentalité est une situation totalement innovante, souligne Martine Gross, dans la façon dont elle dissocie d'emblée la conjugalité et la parentalité.

PARCOURS DU COMBATTANT

« Quand la motivation pour le choix de la coparentalité est très conservatrice – un enfant a besoin d'un père et d'une mère – et qu'on n'a pas conscience du caractère totalement inédit de cette forme familiale, on va facilement vers des malentendus et des conflits. Une fois que l'enfant est là, les accords passés peuvent être difficiles à tenir. Il faut énormément de souplesse, d'intelligence et d'estime pour l'autre. » On comprend alors pourquoi beaucoup de gays sont réticents à >>>

DEUX TABLEAUX DE L'HOMOPARENTALITÉ

Ancien coprésident de l'APGL, lui-même papa d'une jeune femme de vingt ans, Éric Garnier a suivi de près l'évolution de l'homoparentalité et les débats qui l'ont entourée. C'est de cette expérience et des rencontres qui l'ont jalonnée qu'est né **L'Homoparentalité en France**. Riche de témoignages de parents et d'enfants, il brosse un tableau de la réalité de l'homoparentalité et de la façon dont elle est abordée par la loi et par les politiques, mais aussi par la culture et les médias.

Même principe pour **Désirs de familles**, écrit à deux mains par Clélia Richard, avocate et militante à l'APGL, et Serge Portelli, magistrat et vice-président du tribunal de grande instance de Paris. À travers les portraits d'une vingtaine de familles, ils dressent un état des lieux des droits des familles homoparentales – et surtout du vide juridique dans lequel elles vivent. À quoi tiennent les réticences à reconnaître légalement ces familles ? Pour y répondre, les auteurs analysent les positions religieuses, l'histoire des représentations sociales de l'homosexualité, les positions des politiques et des psychanalystes. Un tableau très complet qui s'achève sur des propositions concrètes d'évolution du droit.

L'homoparentalité en France. La bataille des nouvelles familles, d'Éric Garnier, Éditions Thierry Marchaisse, 19 euros. *Désirs de familles. Homosexualité et parentalité*, de Serge Portelli et Clélia Richard, Éditions de l'Atelier, 20 euros.

>>> L'idée de faire appel, pour un projet de coparentalité, à une femme ou un couple de femmes qu'ils ne connaissent pas. L'idéal serait de s'adresser à une amie proche, même hétéro. Mais il est rare que ces projets aboutissent - peu ont dans leur entourage proche des femmes ayant le même désir d'enfant, au même moment... Quand il s'agit d'une femme hétérosexuelle, les projets butent souvent sur la naissance d'un sentiment amoureux chez la future mère. « Comme si, pour une femme hétéro, il était impensable de faire un enfant avec un homme dont elle n'est pas amoureuse », analyse Gross.

C'est souvent par crainte de conflits et par envie de ne pas inclure de tiers dans un projet de couple que les futurs pères excluent la coparentalité, pour lui préférer l'adoption ou la GPA. L'adoption reste cependant un parcours du combattant. La procédure d'agrément (qui, en France, est une prérogative des départements) exige en général de s'inventer une vie hétérosexuelle, ou encore de demander que mention de l'homosexualité ne soit pas faite dans les rapports d'enquête sociale ou de psychologue. Une fois l'agrément obtenu, il faudra encore trouver un pays acceptant de confier des enfants à des hommes célibataires... et s'armer de patience. « Ces pères ont souvent été sensibilisés à l'adoption dans leur entourage ou dans leur famille. Le lien biologique avec l'enfant ne leur semble pas important, au contraire : son absence place les deux parents

Le fait que des pères le soient à temps plein questionne les rôles parentaux attribués généralement aux hommes et aux femmes

sur un pied d'égalité face à l'enfant. Pour certains, c'est aussi la modalité la moins transgressive : on donne une famille à un enfant qui n'en a pas. »

La GPA peut en effet être vécue comme quelque chose de très culpabilisant, que ce soit par le reproche de « faire un enfant sans mère » ou par l'image négative attachée à la pratique des mères porteuses. Il faut d'abord se faire une idée positive d'une démarche décrite en termes de marchandisation et d'exploitation. C'est souvent l'exemple d'autres couples qui sert de déclencheur : c'est possible, car d'autres l'ont fait.

TERRAIN RÉSERVÉ

« Les pères ayant choisi la GPA affirme leur volonté de paterner les enfants dès la naissance. Tout comme les femmes qui choisissent l'insémination artificielle avec donneur, l'IAD, ils ne veulent pas de tiers dans leur famille. » Cela a aussi été le cas de Patricio et Mathieu. Lucie est née d'un don d'ovocytes et d'un don de gestation. « Elle n'a pas de maman, elle a deux papas », disent les deux hommes. Tous ne sont pas aussi catégoriques dans leur façon de désigner la mère porteuse ou la donneuse d'ovocytes et préférèrent parler de « mère » ou de « maman » pour

les désigner, surtout s'il s'agit d'une seule et unique personne - pratique d'ailleurs désignée sous le terme de maternité pour autrui (MPA).

« Le choix entre MPA et GPA est un choix important pour les pères, souligne Martine Gross. Ceux qui choisissent la MPA expliquent qu'alors, ce sera plus simple pour l'enfant de se repérer par rapport à une seule et même femme, désignée comme la mère. Ceux qui optent pour la GPA estiment qu'ainsi l'enfant n'aura pas de mère désignée et ne pourra donc interpréter son geste comme un abandon. Étonnamment, dans les deux cas, la représentation à l'œuvre est la même : celle qui est à la fois génitrice et gestatrice d'un enfant est une mère. Et cela même si les gestatrices elles-mêmes ne se définissent pas comme mères ! » Comme si, finalement, la définition de la maternité conditionnait celle de la paternité...

Car c'est bien la notion de maternité que la paternité gay vient interroger. Les conflits de la coparentalité liés au partage du temps et au rôle du ou des pères viennent évoquer la difficulté des femmes à partager un terrain qui leur est d'habitude réservé : celui de la parentalité et des soins à l'enfant. Dans l'adoption et la GPA, où les pères le sont à temps plein, la répartition des tâches domestiques et des soins à l'enfant vient questionner les rôles parentaux généralement attribués aux hommes et aux femmes. Un père en congé parental sera plus présent que son conjoint auprès de l'enfant, avec ce que cela implique comme conséquences dans la relation à l'enfant pour l'un et pour l'autre... Des rôles habituellement genrés ne le sont plus.

Comme le souligne Martine Gross : « Il devient alors clair qu'il n'y a pas de fonction paternelle ou maternelle, dévolue à un homme ou une femme. Ce sont simplement des fonctions parentales. »

* Choisir la paternité gay, de Martine Gross, Érès, 23 €.

QUE DIT LA LOI ?

- L'adoption est autorisée aux couples mariés et aux célibataires de plus de 28 ans. Elle est soumise à l'obtention d'un agrément. L'orientation sexuelle n'est pas un motif valable pour refuser l'agrément, mais une mention de l'homosexualité dans le dossier fermera vraisemblablement les portes des rares pays qui confient des enfants à des hommes célibataires. Le compagnon ne sera pas considéré comme parent légal.
- La gestation pour autrui (GPA) est interdite en France. Elle est cependant autorisée dans d'autres pays, dont les États-Unis, l'Inde, l'Ukraine, la Russie, le Canada, la Grande-Bretagne... Selon le pays de naissance de l'enfant, il peut être plus ou moins facile de rapatrier le bébé en France. Des enfants sont ainsi restés bloqués pendant des mois, dans certains cas des années, en Inde ou en Ukraine. Une fois en France, il peut y avoir également des difficultés à inscrire l'enfant à l'état civil français. En tout état de cause, il n'aura en France qu'un seul parent légal.
- Dans une coparentalité, c'est la loi habituelle qui s'applique : la mère ayant accouché et le père ayant reconnu l'enfant sont ses deux parents légaux. Les inséminations se pratiquant à la maison, il n'y a pas de contrôle de l'État. Par contre, en cas de problème d'infertilité, il ne sera pas possible d'avoir accès à l'assistance médicale à la procréation (AMP), à moins... de se faire passer pour un couple hétérosexuel.

GPA

Patricio et Mathieu, papas de Lucie, 2 ans

« J'ai toujours voulu avoir des enfants. J'en ai donc parlé très vite à Mathieu, quand on s'est rencontrés. » C'était il y a neuf ans. L'évidence pour Patricio l'était moins pour Mathieu qui avait abandonné tout rêve de paternité en s'assurant comme gay. Mais, petit à petit, l'idée fait son chemin. Quelques discussions sur la coparentalité, mais sans aucune tentative concrète. « Ça paraissait compliqué, et puis on n'aimait pas l'idée de rencontrer quelqu'un juste dans le but de faire un enfant. » Et enfin, le déjic : une réunion de l'APGL, des rencontres avec des papas qui le sont devenus grâce à la GPA. Le choix devient alors clair pour Patricio, et, peu de temps après, pour Mathieu aussi. « J'avais envie de m'occuper de l'enfant dès la naissance », dit Patricio. C'est d'ailleurs lui qui prend un congé pour s'occuper de Lucie, les premiers mois. Une situation peu habituelle pour un père. « On se sent différent des papas hétéros. On sent bien que l'on fait des choses que les papas ne font pas en général, dans les soins à l'enfant. Comme si les pères se réservaient des rôles préétablis, alors qu'il n'y a aucune raison de le faire », note Mathieu. Patricio complète : « J'ai conscience que je vis ma paternité différemment d'autres pères, avec un peu de maternité et de paternité. » Face aux questions sur la maman, les deux hommes sont clairs : « La famille de Lucie, ce sont ses deux papas. Elle n'a pas de maman. Pour qu'elle puisse venir au monde, une femme a donné une graine et une autre femme l'a portée dans son ventre. » Pour Lucie, Patricio et Mathieu sont tous les deux « papa ». Aux États-Unis où leur fille est née, ils le sont aussi légalement. Au quotidien, Patricio et Mathieu utilisent l'acte de naissance américain... en espérant qu'un jour, la France le reconnaîtra officiellement.

